



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER  
**AVIS PUBLIC**

AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 618

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 3 octobre 2016 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 618 -** Concernant les équipements et les risques incendies.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

---

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....7<sup>e</sup> .....jour d' octobre  
de l'an deux mille seize.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du **7 octobre au 17 octobre 2016**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour d' octobre 2016.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier